

N°: GU 1222 ONSSA/DIL/DIC/SSCIC

Rabat, le

HOMOLOGATION N° F11-3-007

02 AOUT 2022

Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires,

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009) ;

Vu la loi 34-18 relative aux produits phytopharmaceutiques promulguée par le Dahir N° 1.21.67 du 03 Hija 1442 (14 juillet 2021) ;

*Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole ;
Après examen de la demande de la société SAOAS du 09/06/2022.*

DECIDE

Article 1 : Le produit dénommé « XEDATHANE-20 » dont les caractéristiques mentionnées ci-après :

Nom commercial	XEDATHANE-20
Matière(s) active(s)	Huile de girofle (185 g/l) Pyriméthanol (192 g/l)
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Tableau toxicologique	C
Numéro d'homologation	F11-3-007
Détenteur du produit	SAOAS
Fournisseur	XEDA INTERNATIONAL SA

est homologué pour le(s) usage(s) suivant(s):

Usage(s)		Dose(s) P.C	Max. Appli.	Mode Traitement
Agrumes: Fruits	Pourriture des fruits (Penicillium sp.)	250 cc/hl	1	Traitement de post-récolte par douchage (Drencher /Trempage)
Agrumes: Fruits	Pourriture des fruits (Geotricum citri-aurantii)	250 cc/hl	1	Traitement de post-récolte par douchage (Drencher /Trempage)

Article 2 : La présente homologation est retirée avant son échéance suite à une réévaluation révélant que le produit ne satisfait plus aux conditions d'efficacité et d'innocuité ou suite aux nouvelles données toxicologiques ou d'effets néfastes à l'égard de l'homme, des animaux ou de leur environnement.

Article 3 : Sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessus, la présente homologation est valable jusqu'au : 21/07/2030.




LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OFFICE
NATIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES PRODUITS ALIMENTAIRES
JANATI Abdellah

EN 32*/HP-HM/12/C

❖ **CLASSIFICATION DU PRODUIT :**

Mentions du Dahir relatif à l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses	
- Le produit XEDATHIANE-20 doit être renfermé dans les emballages d'origine entourés d'une bande de couleur verte avec la mention "DANGEREUX" inscrite en caractères apparents.	
- Le produit doit être stocké de manière qu'il soit séparé des produits destinés à l'alimentation de l'homme et des animaux.	
Mentions de dangers	Pictogrammes de danger
H226	
H312	
H320	
Mode d'action du produit	
Pyriméthanol : "Groupe 9 ». Inhibition de la synthèse des acides aminés et des protéines. Risque de résistance moyen. - Afin de réduire la possibilité d'apparition d'une résistance, il convient de ne pas appliquer la même matière active ou d'autres matières actives du même groupe sur la même culture durant la même saison.	
Observations	
Toutes les informations prescrites sur l'attestation d'homologation ou de l'autorisation de vente doivent être rapportées sur l'étiquette	

❖ **CONSEILS DE PRUDENCE :**

Pictogrammes des EPI	
	
Conseils de prudence	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et appliquer toutes les instructions
P234	Conserver uniquement dans l'emballage d'origine
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P264	Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280"	Porter des gants et des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et des bottes
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte. Continuer à rincer.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise N° du centre antipoison : 0801 000 180
P337+P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/consulter un médecin.
P362 +P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
P391	Recueillir le produit répandu.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405	Garder sous clef.
P420	Stocker à l'écart des autres matières.

